

# SYNDIQUÉ-E UN JOUR, RÉVOLTÉ-E TOUJOURS

N° 0

Journal de la Section CGT des retraités de la M E L

////////////////////////////////////  
Sommaire

**Page 1**

..... Pourquoi les Retraités sont à la CGT

**Page 2**

Vivre sa retraite, possible ou pas ?  
Nos revendications

**Page 3**

Les activités de la section  
Le savez-vous ?

**Page 4**

Courrier des lecteurs  
Infos diverses



-----  
*Stéphane en compagnie de Philippe Martinez*

## **Pourquoi les Retraités sont à la CGT**

La retraite est un moment important du parcours d'un agent. Elle est synonyme d'une autre vie. Libéré/es des contraintes liées à leur activité professionnelle, les retraités/es sont pourtant toujours confrontés/es aux problèmes sociaux et en premier lieu à la perte du pouvoir d'achat. De plus, si d'autres préoccupations apparaissent comme les questions de santé, il leur faut aussi appréhender un quotidien hors du collectif de travail.

Parce que les convictions n'ont pas d'âge  
Parce que l'austérité n'épargne pas les retraites  
Parce que je tiens à ma santé  
Parce que vieillir devrait être le moment de penser à soi... et aux autres  
Parce que la retraite est attaquée de toutes parts

## **Rester syndiqué c'est rester actif !**

Créée il y a 18 ans, la section des retraités de la Mel se compose de retraités/es ayant travaillé à la Mel. Nous sommes animés par un seul but : défendre nos droits, nos revendications, dénoncer les problèmes quotidiens que rencontrent les retraités/es, cela va du transport au pouvoir d'achat en passant par les problèmes de santé, de pension et de Sécurité sociale.

## **Il n'y a pas d'âge pour s'indigner**

Voici le premier « Journal » des retraités que la Section CGT publie afin d'être en liaison avec vous. Une rubrique « Courrier des lecteurs » sera ouverte... Alors exprimez-vous, à vos plumes ! Quelques heures de libres ? Rejoignez-nous ! Soyez actif

*« Le monde ne se détruit pas par ceux qui font mal  
mais par ceux qui les regardent sans rien faire »*

Louis Viannet

## Vivre de sa retraite ... possible ou pas ?

Cela fait plus de deux décennies que les gouvernements successifs avec l'aide du Medef ne cessent de dégrader le pouvoir d'achat des retraités. Voici quelques exemples du montant des pensions que perçoivent les retraités/es, cela illustre bien le décalage entre les paroles, les actes et la réalité.

Jean-Louis, 78 ans, agent de maîtrise à l'Assainissement, 44 années cotisées perçoit une pension de 1 600 € « *avec l'âge, j'ai des problèmes de santé qui ralentissent mes activités. Je dois tout faire très doucement.* »

Martine, récemment retraitée, secrétaire, a cotisé 33 années et perçoit une retraite de 1 150 € « *je continue à me battre avec les camarades de la CGT afin de défendre les intérêts des retraités.* »

### NOS REVENDICATIONS

#### **Mutuelle :**

Les problèmes de santé s'amplifiant avec l'âge, la Mutuelle des retraités (à quel qu'organisme que nous soyons) se monte à plus de 150 € et elle augmente avec l'âge ! Et bien entendu plus de remboursement d'une partie de la cotisation, ce qui se faisait, étant actif (environ 50 €)..

Nous interrogeons les autres collectivités territoriales pour savoir ce qui se passe chez eux. A ce jour, certains assureurs accordent une réduction pour les retraités. Nous sommes en train de faire un appel d'offres auprès de Mutuelles pour connaître quels avantages elles offriraient aux retraités. A suivre ...

#### **Intégration des retraités dans le CAS :**

**La Mel est la seule collectivité territoriale dans le Nord à exclure les retraités des bénéficiaires du CAS. A l'issue du vote du 22 février, nous demanderons aux élus CGT du CAS de permettre aux retraités de bénéficier des prestations du CAS. A suivre ...**

#### **Restaurant communautaire :**

Lorsqu'ils déjeunent au restaurant communautaire, les retraités paient 50 % en plus alors que leur retraite est inférieure à celle perçue en temps qu'actif ! Une entrevue vient d'être demandée au Président de la Mel afin que les retraités aient le même tarif que les actifs . Un questionnaire sera également envoyé aux retraités pour savoir s'ils utilisent le restaurant communautaire. A suivre ...

Sans oublier la revendication portée par l'Union Locale CGT de Lille : la réalisation d'une étude pour la **gratuité des transports en commun**, comme cela se pratique dans certaines villes, comme à Dunkerque depuis le 1er janvier.

*Les retraités/es ne sont pas qu'un coût, ils sont un des moteurs du développement économique de la société et, comme tels, revendiquant les moyens de vivre dignement, comme des citoyens à part entière, avec un pouvoir d'achat préservé.*

Coordonnées des animateurs de la section de retraités :

Yves Clément : [yvesclement@orange.fr](mailto:yvesclement@orange.fr) – 06 82 10 75 18

Camille Duhayon : [camille.duhayon@orange.fr](mailto:camille.duhayon@orange.fr) – 03 20 94 96 70

## LES ACTIVITES DE LA SECTION DES RETRAITES

Outre l'étude des revendications, notre section organise une sortie mensuelle ouverte à tous mais proposée au prix coûtant aux adhérents CGT. Cette sortie mensuelle reprend deux types de rencontre :

–en premier lieu, visite d'un site industriel

–en deuxième partie, visite d'un lieu culturel et/ou culturel

**Le 13 février**, nous irons à Villeneuve d'Ascq visiter une brasserie et le musée d'Art moderne, sans oublier un passage au mémorial d'Ascq pour évoquer le massacre de 86 civils par des soldats de la 12ème division SS Hitlerjugend dans la nuit du 1er au 2 avril 1944. Rendez-vous à 9h15 devant le restaurant communautaire de la Mel. La sortie se fait en co-voiturage au prix de 25 € (adhérent CGT) et 30 € (pour les autres). Pour plus d'informations joindre Camille Duhayon au 03 20 94 96 70.

**En mai ou juin** : visite du Sénat en compagnie d'Eric Bocquet, sénateur et conseiller communautaire. Tout renseignement auprès de Camille

**Le 20 décembre 2017**, nous sommes allés visiter l'usine Damart et le Musée de la Piscine à Roubaix.

**Le 29 avril 2017**, ce fut une grande escapade dans l'Avesnois. Tout d'abord un hommage aux victimes de la manifestation du 1er mai 1891 au Cimetière de Fourmies. Ensuite nous nous sommes rendus à l'Union Locale CGT sur la place où s'était passé le massacre. Puis visite guidée au Musée du Textile et de la vie sociale de Fourmies. Après un repas très apprécié au restaurant le "1680" à Feron, nous avons visité le magnifique musée du verre à Sars Poterie avant de repartir enchanté sur Lille.

---

### **Le savez-vous le savez-vous Le savez-vous le savez-vous Le savez-vous**

*8 millions de pauvres en France parmi lesquels de nombreux retraités/es*

*- 4,2 millions de retraités/es à 700 euros mensuel alors que le seuil de pauvreté se situe à 880 E par mois*

*- 1,7 million de salariés pauvres (7% de la population active)*

---

Le Fonds d'action sociale (F.A.S.) de la CNRACL accorde des aides : CESU, aide à l'habitat, etc...

**Climats**, la lettre des retraités/es de décembre est parue (infos pratiques et point juridique avec les informations sur les impôts)

#### **Cotisation sur pensions et retraites**

CSG : 6,6 % + 1,7 point au 1/1/18 et RDS 0,5 % pour les retraités dont le revenu fiscal de décembre dernier (revenu 2015, imposition 2016) est supérieur à 14 373 € majoré de

3 839 € par demi part supplémentaire soit 22051 € pour 1 ménage

#### **Hausse de la CSG et baisse de la taxe d'habitation**

*Martine*, en 2018 aura une perte du pouvoir d'achat de 5 €/mois (dont 15 € dus à la baisse de la taxe d'habitation et – 20 € dus à l'augmentation de la CSG). En 2019, elle gagnera

13 €/mois (dont 33 € dus à la baisse de la taxe d'habitation et – 20 € dus à l'augmentation de la CSG). A la fin du quinquennat : elle gagnera 32 €/mois dont 52 € dus à la baisse de la taxe d'habitation et – 20 € dus à l'augmentation de la CSG selon le simulateur de pouvoir d'achat lancé par Bercy ([impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr))

Par contre *Jean-Louis* aura une perte du pouvoir d'achat en 2018 de 39 €/mois, en 2019 de 21 €/mois et de 2€/mois à la fin du quinquennat

#### **Pension de réversion :**

*Elle est égale à 50 % de la pension du conjoint décédé sans condition de ressources pour la Fonction publique*

## Page juridique

### La réversion, c'est pas automatique

Le conjoint survivant d'un assuré décédé peut, sous certaines conditions percevoir une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le défunt. Pour cela, il doit impérativement en faire la demande.

Le conjoint survivant mais également les ex-conjoints divorcés (remariés ou non) peuvent prétendre à une pension de réversion . Son montant maximum est de 50% de la retraite de base du défunt. La pension de réversion est attribuée au conjoint (ou ex conjoint) survivant, sans condition de durée de mariage

Pour bénéficier de la pension de réversion si le conjoint décédé était fonctionnaire, vous devez remplir au moins l'une des 4 conditions suivante, sans conditions de ressources :

- un ou plusieurs enfants sont issus de ce mariage (y compris les enfants nés avant le mariage reconnus par le père au nom duquel les droits à pension ont été acquis)
- le mariage a duré au moins 4 ans
- le mariage a été célébré 2 ans au moins avant la mise à la retraite du fonctionnaire décédé
- le fonctionnaire décédé bénéficiait d'une pension d'invalidité et le mariage a eu lieu avant l'événement qui a entraîné sa mise à la retraite.

## Infos

Macron n'est pas le père Noël où sinon le père Noël serait une ordure ? Certes, il a distribué des cadeaux aux très riches : suppression de l'ISF boursier, la Flat-Tax (plafonnement fiscal pour les gros contribuables), etc... Les retraités doivent quant à eux porter le poids des cadeaux financiers. Et franchement **ça suffit !** Ce n'est pas aux retraités pauvres ou modestes de toujours payer : hausse de la CSG, baisse des APL, augmentation des forfaits hospitaliers, du prix du gaz, des assurances, etc... L'UFR vous invite à signer massivement la carte de voeux au Président et à la retourner à la section syndicale des retraités CGT de la Mel.

---

Ensemble dans le syndicat, nous serons plus forts  
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél ou adresse mail : .....

Bulletin à envoyer au Syndicat CGT de la Mel - 1 rue du Ballon 59000 LILLE  
Section Retraités